

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-quatre, le sept juin,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 30 mai 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Thierry BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Sandrine PASSEBON, Cyril REUILLON et Agnès RONDEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Philippe CHABOT (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Cécile DROUET (Pouvoir donné à Jacqueline GATTEPAILLE), Jean-Michel GIRAUD (Pouvoir donné à Daniel FONTENEAU), Julie MENARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON), Garance PATARIN-CHAPENOIRE (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU) et Stéphanie SIMONNEAU (Pouvoir donné à Sylvie AULIVIER).

**Absents :** Mathieu BERARD, Gilbert NASARRE, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

**Secrétaire de séance :** Valérie MARSAULT

**OBJET : Rénovation énergétique et sécurisation de l'ancienne poste –  
Demande de subvention au titre la DETR 2025**

Le Maire expose.

La commune a candidaté en 2023 pour l'installation d'une brigade de gendarmerie sur son territoire. Par courrier en date du 4 janvier 2024, Madame la Préfète a annoncé que la candidature d'Échiré avait été retenue.

En attendant la construction de la caserne rue du Patrouillet, la brigade de gendarmerie sera accueillie dans les locaux de l'ancienne poste, sis 94 rue de la Poste à Échiré. Cet accueil nécessite la réalisation de travaux de réhabilitation, notamment énergétiques et sécuritaires.

Dans un contexte de hausse des coûts du prix des énergies, la municipalité s'est engagée en 2022 dans la transition énergétique par la rénovation énergétique de bâtiments d'une part et par l'augmentation de la part d'énergies renouvelables dans la production de chaleur d'autre part.

Une étude de faisabilité a notamment été engagée pour un projet de chauffage par géothermie (création d'une boucle d'eau tempérée géothermique) alimentant l'espace socioculturel Lionel Bénier, l'ancienne poste et des bâtiments du Logis des Ourneaux.

Dans la continuité de cette étude et notamment de l'installation d'une pompe à chaleur géothermique sur le bâtiment d'accueil temporaire de la brigade, la commune souhaite réduire davantage son empreinte carbone en le rénovant énergétiquement.

Le projet de rénovation consiste donc à :

- réduire l'impact carbone d'un bâtiment communal ;
- améliorer les performances énergétiques d'un équipement public (isolation façade, remplacement des huisseries...);
- répondre aux attentes de l'État pour la création d'une brigade de gendarmerie à Échiré (sécurisation des locaux).

Le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables – 79260 La Crèche), mandaté pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre du dossier de géothermie, a notamment réalisé une étude thermique de l'ancienne poste. Cette étude démontre que ce projet de rénovation permettrait de réaliser une économie d'environ 80% d'émission de CO2/an.

C'est dans ce cadre que le conseil municipal :

- a attribué par délibération du 3 mai 2024 le marché de maîtrise d'œuvre à TEMIS ARCHITECTES, mandataire du groupement, domicilié à la Crèche (79260) ;
- a approuvé, par délibération du 7 juin 2024, le dossier d'avant-projet définitif (APD) établi par le maître d'œuvre, pour un montant prévisionnel de travaux de 370 000 € HT.

Le Maire informe l'assemblée que ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention après de l'État au titre de la DETR 2025, catégorie « Réhabilitation d'un édifice communal » pour l'accueil temporaire de la brigade de gendarmerie d'Echiré.

Le Maire présente à l'assemblée :

- le dossier relatif à la demande de subvention pour un coût global estimatif d'opération de 449 460,00 € HT, comprenant :
  - les travaux de rénovation pour un coût prévisionnel estimé à 370 000,00 € HT (stade APD),
  - les honoraires et frais divers pour un coût prévisionnel estimé à 57 260,00 € HT,
  - des dépenses imprévues pour un coût prévisionnel estimé à 22 200,00 € HT ;
- le plan de financement de l'opération, comme suit :

#### Plan de financement prévisionnel

DEPENSES	En Euros	RECETTES	En Euros
<b>1/ Travaux (APD)</b>		<b>■ Financements publics</b>  <b>■ État (précisez le ministère ou programme) :</b>  <b>- FONDS VERT 2024</b> Axe 1 « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux »  <b>- DETR 2025</b> « Réhabilitation édifice communal »	
- Dépose/curage	4 210,00		<b>200 000,00</b>
- Lots architecturaux	279 790,00		
- Lots électricité fluides	86 000,00		
<b>s/TOTAL HT Travaux (APD)</b>	<b>370 000,00</b>		
<b>2/ Honoraire et frais divers estimés</b>			
- Honoraire maîtrise d'œuvre	35 150,00		
- OPC	3 700,00		
- SPS	2 960,00		
- Bureau de contrôle	3 700,00		
- Diagnostic Amiante avant travaux	650,00		
- Actualisation/Révision	11 100,00		
<b>s/TOTAL HT</b>	<b>57 260,00</b>		
<b>3/ Dépenses imprévues</b>			
<b>s/ TOTAL HT</b>	<b>22 200,00</b>		<b>S/Total = 334 840,00</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>449 460,00</b>	<b>■ Autofinancement, précisez :</b> <b>Commune d'Echiré</b>	
<b>TVA</b>	<b>89 892,00</b>		<b>114 620,00</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>539 352,00</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>449 460,00</b>

**Le Maire demande au Conseil Municipal :**

- **de l'autoriser à solliciter Madame la Préfète des Deux-Sèvres pour l'octroi d'une subvention au titre de la DETR 2025, pour les travaux de rénovation énergétique et sécurisation du bâtiment communal sis 94 rue de la Poste destiné à accueillir temporairement la brigade de gendarmerie d'Echiré ;**
- **d'approuver le dossier et le plan de financement prévisionnel de l'opération présentés ;**
- **de l'autoriser à signer le dossier de demande de subvention correspondant et tous les documents afférents.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 7 juin 2024

Le Maire,  
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,  
Valérie MARSAULT

Certifié exécutoire.  
Reçu en Préfecture le : 12 JUIN 2024  
Notifié ou publié le : 12 JUIN 2024

